

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

GRÈCE.

Nauplie, le 14 avril. — On écrit de Syra, en date du 9 mars, qu'il règne un grand mouvement d'affaires; le commerce, enhardi par la sécurité et la protection des lois, augmente considérablement. Il nous arrive journellement sur des barques et des vaisseaux de Smyrne, de Constantinople et des îles asiatiques, des familles entières, qui fuyant les troubles de la guerre et des catastrophes peut-être encore plus grandes, viennent mettre leurs capitaux et leur industrie commerciale sous l'égide du nouveau royaume des Hellènes.

Dans nos chantiers, sont en ce moment en construction 23 vaisseaux, goëlettes, bricks et corvettes, et il y en aurait bien davantage si la place nécessaire pour la construction ne nous manquait pas. Les sociétés d'assurances font des bénéfices extraordinaires: on compte au-delà de 3 pour cent par mois. Une partie de ce bénéfice, c'est-à-dire 6 p. cent, sera capitalisé conjointement avec d'autres revenus pour l'établissement d'une école d'enseignement plus étendue, dont on commencera cette année même le bâtiment.

Athènes et Karystos ont été évacuées par les troupes et occupées par des troupes bavaroises au nom du roi Othon. Celles-ci sont reçues avec une joie unanime par les turcs qui, dans les circonstances actuelles, pensent peu à s'expatrier. On va jusqu'à dire que le pacha de Nègrepont, homme humain et de beaucoup de sagacité, veut rester dans son pays et reconnaître pour souverain le roi Othon.

26 mars. — La régence a organisé un garde-du-corps, composée de 300 jeunes grecs. Le commandant de cette troupe est le premier aide-de-camp du jeune monarque, et ne le quitte pas.

— On parle d'établir immédiatement trois cours criminelles, l'une pour le Péloponèse, une seconde pour la Grèce orientale et une 3^e pour la Grèce occidentale. Elles ne s'occuperont que des délits commis depuis l'arrivée du roi.

ANGLETERRE.

Londres, le 27 avril. — Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui, à une heure et demie, dans lequel il a été délibéré, à ce qu'on prétend, sur des affaires du plus haut intérêt.

— Le vicomte Palmerston a paru jeudi au Foreign-Office pour la première fois depuis son indisposition. Hier aussi le lord a travaillé au Foreign Office.

— Jeudi soir le marquis de Palmella est arrivé de Paris à l'hôtel de Cobourg. On assure que le retour du marquis dans son pays a été occasionné par son rappel au conseil de don Pedro. Le marquis était accompagné d'un seul domestique; la marquise et sa famille restent à Paris.

— Le vicomte Granville a été confiné depuis son retour de Paris à l'hôtel de Devonshire par une faible attaque de goutte. Il est toutefois en convalescence.

— Le comte de Durham vient de faire établir sur une mine de charbon, dont il commence l'exploitation près de New-Castle, une machine à vapeur que l'on regarde comme la plus étonnante, la plus parfaite et la plus belle du comté. Sous une pression de 50 livres par pouce carré, sa puissance est calculée égale à celle de 400 chevaux. Elle est à haute pression et alimentée par six grandes chaudières. Le cours du piston dans le cylindre est de 9 pieds anglais. Elle a été construite par M. Daniel Hawthorne.

— On écrit de Ramsgate, le 24 avril :

« Hier la galiote hollandaise *d'Wisselligheid*, venant de Messine et allant à Rotterdam, a été conduite, par quelques officiers français, dans notre port; elle avait été capturée dans la Manche. Elle a été emmenée d'abord à Cherbourg, où elle fit une quarantaine de dix jours; le gouvernement français l'a ensuite envoyé en Angleterre. Immédiatement après son arrivée, les officiers de douanes l'ont mise de nouveau sous quarantaine. »

— Des lettres particulières et confidentielles reçues ce matin de Paris annoncent qu'un emprunt avait été négocié dans cette capitale pour le compte de don Pedro et qu'une partie des fonds avait été sur le champ envoyée à Porto par la voie de Vigo.

— On apprend de la Havane que le choléra y fait de grands ravages. On a pas de nouvelles officielles, mais on convient qu'il y a eu 6000 décès, ce qui, eu égard à la population de 120,000 âmes, est dans la population de cinq sur cent.

— D'après les dernières nouvelles de la Chine, le gouverneur Le, n'a pas été exécuté, comme il avait été dit, mais s'est suicidé. Les îles de Tchneim-Chou et d'Honan étaient en pleine insurrection.

FRANCE.

Paris, le 28 avril. — On remarque depuis quelques jours que M. Le Hon, ministre de Belgique, a de fréquentes audiences du roi, et en outre des conférences avec M. le ministre des affaires étrangères.

— Il y a eu ce matin, à 9 heures, convocation des ministres aux Tuileries. Le message était si pressant, que les membres du conseil ont pris à peine le temps de s'habiller.

— A midi, il y a eu réunion des ministres chez M. le maréchal Soult, au ministère de la guerre.

— A une heure et demie, M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, est allé au ministère des affaires étrangères.

— Il y a eu aujourd'hui beaucoup d'allées et venues à l'ambassade russe. On disait que l'ambassadeur avait reçu dans la nuit des dépêches importantes de St-Petersbourg, on parlait entre autres d'une lettre autographe de l'empereur Nicolas au roi Louis-Philippe pour se plaindre de la conduite de l'amiral Roussin, et notifier son intention de s'opposer au triomphe de la révolte de Méhémet-Ali contre son souverain.

— La question est encore indécidée dans le conseil des ministres au sujet de la réduction de l'armée. On voudrait attendre encore un mois pour voir quelles tournures vont prendre les affaires d'Orient. Mais jusqu'à présent la majorité du conseil penche pour le maintien de l'armée. (*Cor. parti.*)

— Le *Journal des Débats* dit qu'un vaste système de réserve s'organise: que 70,000 hommes de la classe de 1832 seront laissés dans leurs foyers pour en former le premier noyau; que 100,000 hommes de l'armée active peuvent bientôt les rejoindre, qu'il y aurait donc 170,000 hommes qui ne coûteraient rien à l'état.

— Il est de nouveau question du voyage du duc d'Orléans en Angleterre: ce qui a probablement donné lieu à ces bruits, c'est le départ pour Londres de M. de Boismilon, secrétaire des commandemens de S. A. avec plusieurs autres personnes attachées à la maison du prince. Le duc partirait du 4 au 5 mai.

— Le comte Vilain XIII vient d'arriver à Paris.

— Le gouvernement n'a encore rien fait publier aujourd'hui sur les affaires d'Orient. Il est cependant certain que des dépêches de Constantinople et de Smyrne sont arrivées aux affaires étrangères, et il faut que l'on en soit bien peu satisfait au Palais Royal, puisqu'on persiste à laisser le public, et notamment le commerce, dans l'incertitude, sur une question qui les intéresse à un si haut degré. (*Quot.*)

— Le ministre des affaires étrangères a reçu hier des dépêches de Porto: on les dit renfermer des nouvelles très-satisfaisantes pour la cause de don Pedro. Les rangs des constitutionnels grossissent chaque jour. Le rapport du général Solignac se termine ainsi:

« La ville de Porto est aujourd'hui imprenable, c'est Paris au 29 juillet; la garde nationale fait seule le service des avant-postes; des communautés religieuses influentes ont fait leur défection à don Miguel. Après une affaire générale, qui sera décisive, nous espérons pouvoir entrer dans la capitale. »

Ces nouvelles ont donné lieu à une réunion des ministres d'Espagne, de Russie et du duc de Broglie; on dit que l'ambassadeur russe paraît disposé à laisser les choses suivre leur cours naturel; il renoncerait totalement à tourner contre don Pedro les ressources qu'il s'était ménagées, et demeurerait dans une complète inertie dans les derniers efforts de la lutte qui va s'engager.

— M. le prince de Kaunitz, détenu pour dettes à Sainte-Pélagie, faisait demander aujourd'hui au tribunal de première instance, présidé par M. Delahaye, sa translation dans une maison de santé.

Le tribunal se fondant sur les termes mêmes des certificats des médecins, a rejeté la requête du prince de Kaunitz.

— Les ingénieurs du ministère de la guerre sont en ce moment occupés à fixer les plans des forts qu'on va construire à Montmartre, Belleville, Montreuil et Charenton.

— Les inspecteurs-généraux des prisons de détention de Clairvaux, Paris, Poissy et Melun viennent de recevoir une circulaire du ministre de l'intérieur qui leur demande, dans le plus bref délai, les noms, prénoms des condamnés, la cause des condamnations, le temps qui reste encore à courir de la peine et la conduite des détenus.

Cette disposition semble confirmer que quelques commutations de peine auront lieu à l'occasion de la fête de Louis-Philippe.

— Le bruit accrédité par quelques journaux d'une mission particulière, à Londres, dont M. le comte de Flahaut aurait été chargé, est dénué de fondement.

— Une circulaire de l'administration des douanes, en date du 9 de ce mois, permet, pour certains tissus prohibés présentés pour le transit, de comprendre dans le poids net déclaré, les papiers, cartons, etc., afin de prévenir l'altération de ces tissus qu'occasionne la soustraction de leurs enveloppes.

— On assure que craignant que de nouveaux troubles ne se manifestent à Lyon dans la classe ouvrière, le ministère a décidé de nommer une commission chargée de faire une enquête sur le sort des ouvriers de cette ville manufacturière. Il espère que cette mesure montrant qu'il s'occupe de leur sort, calmera l'irritation des ouvriers.

— Depuis quelque temps l'ancien ministre d'Espagne, M. Calomarde habite la ville de Toulouse ainsi que le comte d'Espagne qui vient aussi d'y fixer sa résidence.

— La *Gazette de Lisbonne* a publié un décret d'amnistie qui, quoique incomplet, est le commencement d'exécution d'un nouveau système de gouvernement dont on verra bientôt se développer les conséquences. Lord William Russell se rapproche de plus en plus de don Miguel; il existe entre lui et le consul-général M. Hoppener un grand refroidissement. (*Gazette de France*.)

— La *Gazette des Deux-Siciles*, du 9 avril, publie un décret rendu le 23 mars par le roi, concernant la noblesse, dont la conservation, dit le préambule de ce décret, est dans les principes de toute monarchie bien ordonnée. L'article 13 porte que nul ne pourra porter un titre de noblesse auquel il prétendait avoir droit par héritage ou par tout autre motif conforme aux lois en vigueur, sans avoir soumis ses titres à une commission nommée pour la conservation de la noblesse, et avoir reçu une autorisation du roi.

— Qu'on ose nier le progrès quand l'intelligence humaine vient chaque jour nous révéler de nouvelles découvertes. Dernièrement, nous signalions à l'admiration de nos lecteurs la profession jusqu'alors inconnue d'employé aux trognons de pommes (c'est-à-dire d'empêcher qu'on ne jette des trognons de pommes du paradis sur les spectateurs des autres places dans les petits théâtres.)

Il s'agissait aujourd'hui d'une industrie également ignorée, qui, pour être plus que l'autre utile à l'humanité, n'en est pas moins très-singulière.

La veuve Barbaroux, ex-vivandière de la grande armée, et aujourd'hui cantinière liquoriste ambulante, comparaisait devant le tribunal sous la prévention d'outrages envers des agents de la force publique. Aux qualifications ci-dessus, elle ajoute avec fierté qu'elle est employée aux Invalides. (On rit.)

M. le président: Quel est votre emploi?
La veuve Barbaroux: M. le président, je fais boire les manchots. (Hilarité générale.)

Les injures de la prévenue envers les agents n'ayant pas été suffisamment justifiées, le tribunal, sans doute aussi à cause des fonctions philanthropiques de la veuve Barbaroux, l'a renvoyée des fins de la plainte. (*Gaz. des Tribunaux*.)

— On lit dans le *Nouvelliste*:

Voici un fait assez curieux qui prouve la singulière bonne foi avec laquelle les journaux de l'opposition ont coutume de rendre compte des débats parlementaires:

« MM. le duc de Lévis, comte de Pastoret, comte de Pradel, marquis de Labourdonnaye et baron de Brai se sont associés avec M. Chauvin-Beillard, pour la publication d'une feuille légitimiste, intitulée: *Courrier de l'Europe*. La rédaction des séances de la chambre des députés fut confiée à M. de Coisy. Cet homme de lettres entendit un jour, pendant qu'un ministre occupait la tribune, les exclamations: Bravo! Très-bien! Le rédacteur se crut en conscience obligé de mentionner, entre parenthèse, les motifs flatteurs qui étaient parvenus jusqu'à son oreille. L'article fut remis tard à l'impression; soit fatigue, soit inadvertence, le rédacteur en chef et le prote ne remarquèrent pas les exclamations laudatives qui parurent le lendemain, imprimées en beaux caractères. A l'aspect de la malencontreuse apologie, grande fut la rumeur dans les bureaux du *Courrier de l'Europe*. On cria à la trahison. Louer un ministre.

Quel crime abominable!
Rien qu'un congé n'était capable
D'expier un tel forfait.

» On congédia donc M. de Coisy. Ce fut en vain que le rédacteur offrit sa collaboration gratuite, jusqu'à ce qu'on eût pu pourvoir à son remplacement. On ne daigna pas même l'écouter; tant son péché parut irrémissible. M. de Coisy se détermina alors à citer devant le tribunal de commerce les six fondateurs du *Courrier de l'Europe*. Il prétendit qu'on lui devait 200 fr. par mois, et qu'il lui revenait 133 francs pour les vingt jours du mois de février, pendant lesquels on l'avait employé.

Le tribunal de commerce ne pouvait déclarer ici M. Coisy, non recevable dans sa demande, sous prétexte qu'il aurait violé le contrat qui le liait avec les défendeurs. L'art. 6 du code civil se serait opposé à une pareille décision. Mais les parties ont été renvoyées à mieux procéder tous moyens réservés au fond.

La chambre des pairs, dans sa séance du 26, a procédé au scrutin pour la nomination des 4 secrétaires.

Le nombre des votans est de 90. Majorité absolue, 46.

Au premier tour de scrutin, M. de Montesquiou a obtenu 70 suffrages; M. le maréchal Gérard, 60; M. de Montalivet, 48; et M. Gauthier, 46.

En conséquence, MM. de Montesquiou, Gérard, Montalivet et Gauthier sont proclamés secrétaires et vont prendre place au bureau.

Après que le président a déclaré la chambre constituée, M. de Breux-Brézé demande la parole et dit:

Maintenant que la chambre est constituée, messieurs, je ne saurais m'empêcher de signaler à son attention l'innovation qu'on veut introduire dans nos formes constitutionnelles, innovation sur laquelle le ministre aurait dû s'expliquer.

Les discours d'ouverture des sessions sont l'exposé de l'ensemble du système qui sera suivi par le gouvernement.

Les adresses des chambres ont pour but de promouvoir le concours à ce système, ou d'en montrer les inconvénients.

Ces discussions sont un grand enseignement pour le pays. Ce sont elles qui apprennent la position dans laquelle il se trouve, non-seulement à l'intérieur, mais encore à l'égard de ses relations avec l'étranger. Pourquoi veut-on le lui refuser contrairement à nos usages constitutionnels?

Si vous aviez eu à répondre à un discours d'ouverture, vous auriez pu vous plaindre du maintien de l'état de siège dans l'Ouest, bien plus, vous eussiez été obligés de le faire, puisque vous aviez refusé la loi à l'aide de laquelle on voudrait le maintenir d'une manière légale.

Vous auriez pu, lorsqu'on nous parle de la bonne intelligence qui règne entre nous et les cabinets étrangers, demander le moment où nous aurons enfin le désarmement si désiré et le dégrèvement d'impôts qui doit le suivre.

Vous auriez pu enfin, et vous auriez dû protester contre la violation du principe de la liberté individuelle, dans la personne d'une auguste princesse, que les vicissitudes de la fortune ont mise entre les mains du ministère.

Voilà, messieurs, une partie des vérités que vous auriez dû faire entendre à la France, au lieu de garder un silence qui ne saurait convenir à la dignité de cette assemblée.

M. Molé s'attache à prouver, en répondant au préopinant, que la marche adoptée cette année-ci par le gouvernement, pour la clôture et l'ouverture de la session, est tout-à-fait constitutionnelle. Il ajoute qu'au reste M. de Brézé venant de dire tout ce qu'il aurait pu dire, si une adresse eût été en discussion, il n'y a pas lieu de satisfaire au regret qu'il a témoigné de ce qu'il n'y en avait pas cette année, et qu'il ne restait à la chambre qu'à passer à l'ordre du jour.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 30 AVRIL.

Le roi a parcouru hier à cheval les environs de la ville; Sa Majesté n'était suivie que d'un seul domestique.

— Par arrêté du 27 avril, le ministre de l'intérieur a nommé membres de la commission d'enquête, pour le projet d'une partie de route destinée à rattacher, avec le village de Neupont, la partie de la route de première classe, n° 11, section de Dinant à Neufchâteau, actuellement en construction sur le territoire de Namur, et aboutissant à la limite de Luxembourg, savoir:

M. Constant d'Hoffschmidt, membre des états-députés du Luxembourg, président;

M. Nicolas Auvert, propriétaire de forges à Neupont;

M. Félix d'Anethan, maître de forges à la Trapperie;

M. Gérard Gofflot, négociant à Neufchâteau.

— M. le comte de Rossi, ministre de S. M. le roi de Sardaigne, venant de La Haye, et Mde. la comtesse (ci-devant Mlle. Sontag) sont arrivés hier à Bruxelles, et descendus à l'hôtel de Belle-Vue.

— Les trois gendarmes belges qui ont été échangés contre le maréchal-des-logis hollandais Dassevael, sont arrivés hier en cette ville. Ils font un ré-

cit à faire frémir des souffrances qu'ils ont eues à endurer pendant leur captivité en Hollande.

— Le conseil de guerre du Brabant, dans sa séance de ce matin, a condamné le nommé Charles Joseph Monnier, natif de Metz (France), servant en qualité de remplaçant milicien à la 1^{re} compagnie du 5^e bataillon du 8^e régiment d'infanterie de ligne, aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure, comme coupable de tentative de meurtre sur la personne du nommé Heymans, cabaretier à St-Gilles, et lui tirant le 31 mars dernier, lorsqu'il se trouvait seul avec ce dernier dans la cuisine de sa maison, un coup de pistolet à bout portant qui lui a traversé la joue. La circonstance aggravante de la préméditation qui entraînait la peine de mort a été écartée.

— Avant hier au soir, vers 10 heures deux personnes de cette ville rencontrent trois militaires sur le pont de Meir. Ces soldats, sans doute pris de boisson, accostent les deux bourgeois et veulent leur barrer le passage. De là quelques observations auxquelles l'un de ces soldats répond par un coup de bayonnette qui a traversé la cuisse du bourgeois. Deux de ces militaires ont été arrêté à l'instant; le 3^e s'est enfui mais a également été arrêté hier dans la journée.

— M. l'abbé Félix vient de faire une abjuration solennelle des principes qui l'ont porté à écrire dans le temps en faveur du collège philosophique.

— La bourse d'hier a été un instant suspendue par une rixe qui a eu lieu à la porte entre deux Anglais, MM. Thelsson et Mitchell. Il paraît que le premier, peu satisfait de la conduite de M. Mitchell, témoin à décharge dans l'affaire de M. Thelsson, contre MM. Drummond et Vandermeere, désirait trouver l'occasion de lui témoigner son ressentiment: ayant rencontré M. Mitchell à la porte de la bourse, il l'a apostrophé en termes très-énergiques, et dans le débat, il lui a porté un coup de canne à la figure. Plusieurs personnes sont intervenues pour les séparer, et au rendez-vous a été à l'instant donné et accepté pour trois heures, au bois de la Cambre; ils s'y sont rendus accompagnés de leurs témoins respectifs. Après avoir échangé à une distance de dix-sept pas chacun un coup de pistolet sans pouvoir s'atteindre l'un d'eux, M. Thelsson a proposé à M. Mitchell de tirer à une distance de deux pas; ce dernier s'y est refusé, mais il a proposé d'aller jusqu'à la frontière, et là de tirer à une distance de cinq; M. Thelsson n'ayant pas accepté cette proposition, M. Mitchell a dû la lui réitérer hier soir par écrit.

— La nouvelle de l'échec du ministère Grey; et la baisse des fonds à Londres, ont fait fléchir à la bourse de ce jour les perpétuelles et les Rotschild. Au commencement de la bourse les perpétuelles ont été vendus à 67 1/4, à la fin ils se sont améliorés, et on avait argent à 67 3/8 et 67 1/2.

Les Rotschild, au commencement de la bourse, étaient à 85 1/4; ils se sont aussi améliorés, et on a fait à 85 3/8 et 85 1/2. Malgré la liquidation, il n'y a moins il s'est fait beaucoup d'affaires.

LIÈGE, LE 1^{er} MAI.

Le *Moniteur belge* publie une liste des principaux navires hollandais sous embargo dans les ports français au mois d'avril 1833. Ils sont au nombre de trente-six.

— La revue que le général Daine a passée le 29 avril à Merxem était des plus brillantes, elle rappelait ces belles revues du temps de l'Empire. On a admiré la superbe tenue de nos troupes et surtout celle du 12^e. Toute la division était sous les armes.

— Par suite d'une commission rogatoire délivrée par M. l'auditeur militaire de la province de la Flandre-orientale, chargé de l'instruction de l'affaire contre le capitaine Dugard, prévenu de calomnie contre le colonel Leboutte, l'un de MM. les juges d'instruction près le tribunal de première instance de Bruxelles est chargé de procéder à l'audition des témoins résidant à Bruxelles.

Plusieurs témoins cités en vertu de cette commission rogatoire ont été entendus ce matin.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Les deux navires américains étaient samedi, courant, 11 heures du soir, devant Southforeland (à l'entrée des Dunes), à 11 heures, hier dimanche, avant midi, ces navires sont entrés à Flessingue, ayant reçu le pilote hollandais, à quatre milles en-dehors de Blankenberg. Ces navires sont arrivés devant notre ville hier dimanche, le 28, à 8 heures 1/2 du soir.

« Nous devons reconnaître qu'ils n'ont éprouvé aucun retard de la part des Hollandais ; il était impossible d'arriver avec plus de célérité. »

— On nous assure de la manière la plus positive que M. l'avocat Marchot de Namur, vient de recevoir du roi Guillaume la croix de chevalier du Lion Belgique, pour un plaidoyer dans l'affaire des brigands de Tornaco. Cette nouvelle ; si elle est vraie, nous semble bien étrange ; mais *la vérité peut quelquefois n'être pas vraisemblable. (Belge.)*

— On écrit de Dresde, le 20 avril :

« Dans la séance d'hier de la 2^e chambre, le député Wiesand a proposé à la chambre de présenter un projet de loi tendant à déclarer, que chaque commune est solidairement responsable de la bonification des pertes résultant des scènes tumultueuses qui pourraient avoir lieu dans leur sein, et qui, d'après les instructions de l'autorité, auraient pu et dû être empêchées. L'honorable membre a appuyé sa proposition d'exemples pris dans les événements déplorables qui se passèrent en Saxe pendant les années 1830 et 1831, et il a terminé en s'en rapportant à la décision de la chambre. »

— M. J.-B. de Gerlache de Waillimont, frère du premier président de la cour de cassation, et membre des états-généraux en 1815, vient de mourir à Carignan.

— On lit dans un journal de la Nouvelle-Orléans l'annonce suivante :

Une cuisinière à vendre. Une parfaite cuisinière Américaine de naissance, est à vendre avec ses deux enfants, dont l'un est une fille de 14 ans et l'autre un garçon d'environ un an, le tout sous la garantie du possesseur actuel.

— Un mari philosophe a pris une plaisante vengeance de son infidèle moitié. Informés qu'elle était avec son Faublas dans une maison de la rue du Pélican, il se rendit avec ses amis sous les fenêtres et les régala d'un charivari soigné. La foule s'augmentant bientôt, a été dispersée par la police.

— L'expédition du prince Abbas-Mirza dans le Khorasan, dont on parle depuis si long-temps, paraît, suivant les dernières nouvelles de la Perse, avoir définitivement eu lieu. Dans les derniers temps cette province semblait ne plus vouloir reconnaître que nominativement l'autorité du schah, et le but de l'héritier présomptif était de la ramener à l'obéissance. Le prince dirigea ses premières opérations contre Rez-Chuly-Khan, chef puissant et rebelle, qui, à l'approche du prince, s'enferma dans la place forte d'Amirabad avec 2,000 hommes d'infanterie et 400 hommes de cavalerie. La place avait été fortifiée avec beaucoup de soin ; et, comme les murs en sont très-épais, on pensait généralement que Rez-Chuly-Khan tiendrait long-temps et bravement peut-être les Persans. Mais, nonobstant ces circonstances, et quoique l'armée ne comptât que 5,000 hommes, la forteresse fut prise d'assaut le 18 juillet, après un siège de 18 jours.

L'effet moral qu'a produit dans toute la Perse, et même dans le Khorasan, ce fait d'armes glorieux, sera très-avantageux pour le prince, et neutralisera l'opposition qui s'est manifestée jusqu'à ce moment contre son droit de succession au trône. Suivant les nouvelles les plus récentes, le prince avait commencé le siège de la forteresse de Kuchaz, qui refuse toujours de reconnaître l'autorité du schah.

— On a publié qu'une compagnie de sapeurs-mineurs avait seule été jusqu'à présent exercée aux travaux de sape. C'est une erreur. Tout le bataillon a reçu cette instruction, les dernières recrues exceptées. Une école de sape a été établie à cet effet près l'une des compagnies du bataillon, et

pendant toute la belle saison des détachemens de toutes les autres compagnies y ont reçu l'année dernière l'instruction nécessaire, et se sont relevées au fur et à mesure que les hommes étaient instruits dans ces travaux. Cette école n'a cessé d'enseigner que lorsque la saison est devenue mauvaise et que les compagnies ont été employées aux approvisionnements du siège de la citadelle d'Anvers.

Il est à regretter que les sapeurs-mineurs belges aient été forcés de se borner pendant ce siège au rôle de servans, et qu'ils n'aient pu être employés dans la tranchée. Ils auraient montré ce dont ils sont capables ; et quoique toutes les compagnies de ce corps soient entrées en campagne au moment de leur formation, et qu'elles aient toujours été employées aux travaux de défense, elles ont acquis les connaissances indispensables à leur arme, et auraient pu être employées partout où la chose eût été nécessaire.

Le bataillon de sapeurs-mineurs est organisé tel qu'un bataillon de cette arme doit l'être, et tel que le sont les troupes du génie en France, il est au complet, composé presque en entier d'hommes de métiers, tels que charpentiers, menuisiers, charrons, serruriers, maçons, terrassiers, constructeurs de digues, etc. ; il est complètement habillé, équipé, armé et exercé ; la discipline est bonne, son administration est au conrant. Enfin ce bataillon peut, quant à son organisation, rivaliser avec tous les corps de l'armée et avec ceux de son arme chez les autres nations.

Un suffrage précieux que ce corps a obtenu, c'est celui de M. le général de génie français Nempde, qui, lors de son inspection du corps de sapeurs-mineurs, a donné les plus brillans éloges à son organisation.

— On mande de Constantinople, le 7 avril :

« Le jour du départ d'Amedschî-Effendi, Reschid-Bei est parti avec M. de Varennes, pour le quartier-général d'Ibrahim-Pacha, la Porte a renouvelé ses instances auprès de l'ambassadeur russe afin que celui-ci donnât des ordres pour presser l'arrivée des 5,000 hommes russes, destinés à couvrir Constantinople et qui se trouvaient à Odessa. M. de Buténieff accueillit aussitôt cette demande, et il expédia un bateau à vapeur à Odessa le 1^{er} avril afin d'informer le comte de Woronzoff du désir de sa hauteesse, et qu'un brick de guerre fut envoyé vers Sizopolis, pour hâter l'arrivée à Constantinople de ces troupes, dans le cas où elles seraient déjà parties d'Odessa pour le port de Sizopolis. Le bateau à vapeur rencontra en mer le convoi parti d'Odessa, et, dès le 4, une compagnie d'infanterie russe débarquait déjà à Bujukdéré.

« Fewzi Ahmed-Pacha, s'y rendit aussitôt avec le général Murawieff, pour donner les ordres nécessaires à la réception de ces troupes. Il a été résolu de les placer sur la rive asiatique du Bosphore, où elles vont établir un camp retranché sur la hauteur qui domine Chunkiar-Iskalessi. Le reste du convoi arriva le 5 en rade de Bujukdéré, où il jeta l'ancre à côté de l'escadre qui est arrivée le 21 février.

« Le convoi qui portait les 5,000 hommes était composé de trois vaisseaux de ligne, une frégate et un brick, ce qui porte à quatorze le nombre des vaisseaux de guerre russes maintenant dans le Bosphore.

« On ne connaît aucun résultat de la mission au quartier-général d'Ibrahim, on dit qu'Achmedschî Effendi est tombé malade en route, et que M. de Varennes seul a atteint cette destination. »

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 19 avril 1833.

Présens : MM. Louis Jamme, président ; Gme. Plumier, Dejaer, Demontceau, Defooz, Nagelmackers, Raikem, Richard, Billy, Dehase, Lombard, Dewandre, Bayet et Francotte.

Empêchés : MM. de Behr, de Laminne, et de Stockhem. Absens : MM. Burdo et Frankmet.

Le conseil adopte les bases du règlement pour l'école de filles et l'école gardienne établie à St. Pierre, et en renvoie la rédaction à faire au collège des bourgmestre et échevins.

Il crée une commission chargée de surveiller immédiatement ces deux écoles. Elle se composera de deux ecclésiastiques pris parmi ceux des églises les plus rapprochées de l'établissement, de quatre dames et d'un secrétaire. Elle exercera ses fonctions sous l'autorité immédiate de la commission d'instruction.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Dondlet, vice-curé de Sainte-Croix.
Van Berwaer, curé de St. Servais.
Les dames Dewandre-De Macar ; Fancotte-Lamarque ; Dejaer-Quiriny ; et Jeannette Nagant.
M. Nagant-Wanters, secrétaire.

— Le conseil sur le rapport de sa commission présenté par l'organe de M. Defooz émet l'avis qu'il y a lieu d'admettre jusques à due concurrence la compensation offerte par M. de Macors, entre les rentes suivantes ; savoir :

Une rente foncière de 2456 litrons 95 dés (10 muids d'épeautre), créée irrachetable et sans retenue, due à la ville de Liège par l'épouse du pétitionnaire.

Et les deux suivantes dont cette ville est débitrice envers ledit M. de Macors.

1^o Un capital constitué à 5 pour cent, montant à 2216 francs 40 centimes.

2^o Et une rente de 41 fr. 2 c. au capital de 2128 fr. 69 cent., libres de retenue.

— En conformité des articles 68 et 82 du règlement organique de la régence, il est procédé au renouvellement d'un membre sortant du bureau central de bienfaisance.

MM. Nagelmackers et Raikem sont scrutateurs.

M. Groteclaes est réélu.

— Le conseil arrête qu'il y aura au collège municipal des places de professeurs suppléans. Un règlement organique de cette disposition lui sera soumis incessamment.

— Les hospices provoquent (délibération du 21 mars 1833) l'autorisation de céder à la fabrique St. Servais, une parcelle de terrain de 4 perches 2 aunes, nécessaire pour communiquer de la maison pastorale, à l'église et au jardin du presbytère.

Cette cession se ferait au prix de 4000 francs, et à charge de réparer les murs qui soutiennent les terrasses et le jardin des Frères Célestes, réservant aussi aux hospices de disposer des caves qui communiquent audit terrain sous ce jardin.

Le conseil, considérant que cette aliénation serait avantageuse aux hospices qui ne retirent nul revenu de ce terrain, tandis que ce dernier présenterait une grande utilité pour le presbytère, est d'avis qu'il y a lieu à autoriser la commission des hospices à consommer ladite cession.

Pour copie conforme :

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

VARIÉTÉS.

MÉMOIRES DE M^{me} LA DUCHESSE D'ABRANTÈS.

Mme. d'Abbrantès excelle à peindre les personnages dans la vie privée et ses portraits de femmes surtout sont remarquables. Sa manière s'élève quand elle raconte des événements publics. Ces citations offriront un article intéressant à nos lecteurs.

« Il faut ici que je place un mot qui fut dit par l'empereur à un homme qui était fort avant dans sa confiance, et me le répétait il n'y a pas huit jours. Cet homme était à la tête d'une grande administration, et il apportait à l'empereur une liste formée de dix-sept noms qui étaient portés par des hommes qui pouvaient alarmer Napoléon en raison de leur position sociale et de leur fortune. Ils conspiraient sourdement, et d'une manière si peu habile toutefois, que toutes leurs démarches étaient connues aussitôt que formées. L'empereur sourit en levant les épaules. Il était alors au moment de partir pour la bataille de Wagram et l'intérieur de la France, quoique calme encore, pouvait cependant lui donner de l'inquiétude.

— Qu'ordonne Votre Majesté relativement à cette affaire ? lui demande-t-on.

— Rien du tout.

L'autre le regarda d'un air stupéfait. Il avançait sa liste, et l'empereur répéta en souriant :

— Rien du tout... mon cher comte. Je ne punis mes ennemis que lorsqu'ils s'opposent, par leurs manœuvres, au bien que je veux faire. C'est surtout pour cela bien plus que parce qu'ils me résistent que je les punis. Je suis moins Corse qu'on ne le croit.

« Une remarque à faire, c'est que la bataille de Friedland a eu lieu le 14 juin, sept ans, jour pour jour, après la bataille de Marengo (14 juin 1800). Alors les anniversaires étaient glorieux à rappeler. Cette affaire de Friedland fut pour Napoléon une victoire d'autant plus douce qu'à Eylau il avait fallu abandonner à l'ennemi une forte part de la gloire, car il faut parler franchement, et ne pas vouloir cacher une vérité connue. Ainsi donc à Eylau l'empereur ne pouvait pas même dire : J'ai vaincu ! Mais à Friedland la victoire revint à son favori, et fut toute pour lui.

« Aussi Napoléon fut-il, pendant l'affaire, à ce que me racontèrent ceux de mes amis qui ne le quittèrent pas dans cette journée, d'une gaieté et d'une joie intérieure qui se décelait, malgré sa volonté de garder une attitude *digne et royale*. Ce fut même à un point qui dut frapper ses officiers ; car il avait peu de cette expansion joyale qui tient à un caractère *gai* naturellement. Pendant l'action, le jour de Friedland, l'empereur se tenait sur une hauteur à l'entrée d'une ferme. De là il plongeait sur les deux armées, et pouvait tout voir. La réussite de ses plans lui donna probablement une telle joie, qu'il se mit à faire et à dire mille folies. Il avait faim, et demanda du pain et du vin de Chambertin.

— Mais je veux du pain du pays ! s'écria-t-il.
 Comme la maison devant laquelle il était alors était un moulin, il ordonna qu'on en demandât à l'heure même, et comme on hésitait, parce que le pain du paysan russe, fait avec de la mauvaise farine de seigle, est plein de longues pailles et détestable de tous points, il insista avec humeur en disant :
 — Les soldats en mangent bien !...
 Et tout aussitôt il mordit, avec ses dents de perles, dans un morceau de pain noir, devant lequel nous aurions reculé. Mais aussi, lorsque les soldats apprirent que leur chef bien aimé avait mangé de leur pain et l'avait trouvé bon, quel est celui d'entre eux qui eût osé se plaindre ?
 Ce fut à Friedland que Victor, que les soldats appelaient *Beau Soleil*, se fit connaître comme commandant en chef un corps d'armée. Bernadotte blessé à l'affaire de Spanden, huit jours avant, avait laissé son corps d'armée sans chef principal, et Victor le remplaça. Mais l'homme qui contribua le plus au succès de la journée de Friedland, fut le maréchal Ney.
 Vous ne pouvez pas vous faire une idée, écrivait Berthier à l'archi-chancelier, de la valeur brillante du maréchal Ney. C'est fabuleux à raconter ; c'est comme dans le temps de la chevalerie. C'est surtout à lui qu'on doit le succès de cette mémorable journée.
 Ce fut également à cette affaire que le colonel Cu...I, qui alors suivait et aimait le drapeau tricolore et l'aigle français, se fit autrement distinguer que dans une certaine affaire de versement de voiture près de Reims. Il n'était pas question de nonnettes à Friedland. C'était nous disaient toutes les lettres que recevait Junot, une de plus terribles batailles que nos troupes eussent encore livrées ; toute la matinée se passa en pourparlers de mort. Mais sur le soir vers quatre heures l'engagement devint si meurtrier, si affreusement sanglant que les plus déterminés en avaient horreur.
 Une batterie de trente pièces de canon, commandée par le général Sénarmont, et placée en avant de nos colonnes, tira sur les colonnes ennemies, et broyait les hommes comme les grains de blé sous une meule. L'ennemi, qui s'était formé en colonnes serrées, voyant ses masses écrasées par la mitraille de nos canons, s'enfuit sur la rive droite de l'Alle ; longtemps après le coucher du soleil les malheureux Russes furent poursuivis dans leur fuite. Cette fois la victoire, le succès réel, rien ne fut douteux ; les bulletins prussiens et russes reconnaissent eux-mêmes leur perte immense. Cependant, tout en s'avouant vaincue, la Russie montra bien autrement de dignité qu'à Austerlitz. Le résultat de cette bataille fut la presque complète destruction de l'armée russe. Quant à nous, une portion de la garde impériale n'eut pas même besoin de donner. La bataille de Friedland est une des plus belles actions militaires de Napoléon.

COLLÈGE DE LIÈGE.

Liège, le 30 avril 1833.

Le principal, professeur de rhétorique, à MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Depuis plusieurs mois, des enfans des divers quartiers de la ville semblent se donner rendez-vous sur le rivage des Croisiers, et leur conduite entr'eux, leur manière d'agir envers les passans, les insultes qu'ils adressent aux ouvriers, très-nombreux en cet endroit, ont donné lieu à des plaintes assez graves pour éveiller l'attention de la police ; de plus, le voisinage de la Meuse rend ce passage assez dangereux pour les enfans surtout dans la partie qui longe les jardins de l'Université, et il y a à peine quelques semaines qu'un accident déplorable a failli enlever un jeune imprudent à sa famille ; afin que les élèves du collège ne puissent point être confondus avec des pétulans qui risquent de s'attirer de vifs désagréments, dont ils ne seraient pas seuls à gémir, et de prévenir des malheurs plus fâcheux encore, l'accès du rivage des Croisiers vient d'être interdit aux élèves de toutes les classes.

Permettez-moi, messieurs, d'user de votre feuille pour informer leurs parens que la moindre désobéissance à cet égard exposerait un élève à être exclus des cours.
 Agréés, etc. H. Guillery.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 30 avril.

Décès : 4 garçons, 4 filles, 3 hommes, 3 femmes ; savoir : Pierre Favin, âgé de 83 ans, rue sur le Marché, veuf d'Agnes Delincé. — Joseph Dambois, âgé de 56 ans, tailleur, rue Pierreuse, célibataire. — Célestin Messiaen, âgé de 25 ans, soldat au neuvième régiment cinquième bataillon. — Marie Agnès Henriette Henrotay, âgée de 69 ans, rue devant les Carmes. — Marie Gertrude Goffin, âgée de 27 ans, rue Haut Prez, épouse de Joseph Beauduin. — Marie Barbe Daniel, âgée de 18 ans, tricoteuse, rue Grande Bèche.

AVIS AUX PENSIONNAIRES CIVIQUES.

L'administration du trésor dans la province de Liège, prévient les pensionnaires civils, que le paiement du 1^{er} trimestre de 1833 de leur pension est ouvert dans les bureaux, tous les jours non-fériés de 9 heures à midi.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX



Je suis arrivé à l'Hôtel de la Diligence, chez M. Forie, avec plusieurs beaux CHEVAUX de selle, de voiture et de cabriolet. J'y resterai jusqu'au 3 du mois de mai vers midi. HILGERS. 216

Ch. DUFOUR, marchand-tailleur, à Huy, rue Griange, n° 276, désire donner de l'extension à son état, informe que dorénavant il fournira les habits, redingottes, pantalons, gilets, etc., aux prix suivans ; savoir :
 Redingottes à frs. 41, 43, 47, 50, 59 et 63. — Habits à frs. 37, 40, 44, 48, 52 et 55. — Pantalons en cuir de laine à frs. 18, 24 et 25 ; en drap à 16, 18, 20, 22, 25 et 28. — Gilets en piqué à frs. 7, 7-50 et 8 ; en poil de chèvre en cachemirienne à frs. 9
 Ayant reçu les modes de Paris les plus récentes et ayant un assortiment complet de draps, étoffes pour gilets, pantalons etc. Il croit pouvoir assurer que les objets que l'on se procurera chez lui ne laisseront rien à désirer sous aucun rapport. 195

VENTE POUR CAUSE DE DÉCÈS.

VENDREDI 3 mai, il sera VENDU à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, tout le mobilier d'une bonne maison, consistant en plusieurs secrétaires, commodes, consoles, tables, lavabaux, bois de lit, le tout en ACAJOU, glace et beaucoup d'autres beaux meubles ; plus, des objets de literies, batterie et ustensiles de cuisine, une collection de médailles et de pièces de monnaies rares, une superbe voiture d'enfant et une infinité d'autres objets trop long à décrire.

MARDI 7 mai, et jours suivans, s'il y a lieu VENTE d'une grande et belle collection de livres dans laquelle se trouve les principaux ouvrages des plus savans auteurs, ils seront nécessairement vendus à leur première exposition. Avis aux amateurs, qu'on se le dise, l'occasion est favorable pour ceux qui veulent se donner une bibliothèque. Le catalogue se délivrera à partir du 3 mai à la salle de Vente et sous la Tour, n° 68. 198

Beau QUARTIER à LOUER, près du Casino, n° 869, à Fragnée, composé de 4 pièces au 1^{er}, etc. — S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Cœur d'Or. 9

ADMINISTRATION DES PRISONS.

Le lundi 6 mai prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement de la province, à l'adjudication des fournitures à faire pour la nourriture et l'entretien des prisonniers, pendant le 2^e semestre 1833.

Un exemplaire du cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement, où chacun peut en prendre connaissance.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

Jeudi 2 mai, à 10 heures du matin, le receveur des domaines à Liège, VENDRA dans la galerie Ouest du Palais de justice, les corps de délits, pièces de conviction, etc., déposés dans les greffes des tribunaux de cette ville, et non retirés dans le délai légal. Argent comptant. 202

() Le mardi 14 de ce mois, à deux heures, le notaire PAQUE, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, les RENTES suivantes, bien constituées, savoir : Une de 60 florins Bbt. Liège ou 72 francs 93 centimes, due par les héritiers de l'avocat Lixson, de Liège, Et une de 131 fl. 5 sous Bbt. Liège ou 159 fr. 54 c., due par M. Dumoulin, rue du Pont-d'Ile.

() Mardi 7 de ce mois, à 2 heures, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, au n° 923, rue Royale à Liège, une quantité de Meubles, Ustensiles de confiseur-pâtissier, Sucrierie, Liqueur, etc.

Le même notaire est chargé de VENDRE, 1^o Un JARDIN de 9 perches 82 aunes, situé à Ste-Walburge, rue de Vottem, joignant à Collinet, Martial, De-lours et Bury.

2^o Une jolie MAISON de campagne avec écurie et 48 perches de jardin et prairie, située à Beaufays en lieu dit Wéritel.
 Et de LOUER pour en jouir de suite une MAISON et autres bâtimens avec jardin et prairie, situés à Hareng, près de Herstal.

() A LOUER présentement une très-belle MAISON de campagne, avec jardins, bosquet, prés, bois et étangs, située à Dolembreux, commune de Sprimont. S'adresser au notaire BERTRAND, à Liège.

A VENDRE au n° 569, rue Féronstrée, des ARDOISES de Tourailles ayant servi. Idem une CUVE en bois avec une crâne de cuivre et 3 cercles de fer. 219

VENTE D'IMMEUBLES COMMUNE D'HALTINNE.

Dimanche 5 mai 1833, à 8 heures du matin, VENTE publique de 20 bonniers de terrain, en divers lots ou en masse, dépendans du bois de BASSE ARCHE, vers le bois communal d'Ohey.

Le même jour à midi, on VENDRA aussi en détail ou en masse, 50 bonniers de fonds dans le bois de HAUTE ARCHE à l'extrémité vers GRAND PÈRE.

Ces ventes auront lieu, la première chez Barballe, cabaretier à Ohey, la seconde chez Collin, cabaretier, près de Gesves. Renseignemens chez le notaire DFGIVE, à Audennes, et chez le sieur SIMON, garde desdits bois. 174

Un JEUNE HOMME ayant fini ses humanités, et pouvant disposer de quelques heures pendant la journée, se présente pour donner en ville à un prix modéré, des leçons de langue française, latine et mathématiques inférieures. S'adresser derrière la Magdelaine, n° 121. 213

VENTE PAR LICITATION.

Le lundi 6 mai 1833, une heure de relevée, au domicile des demoiselles VANAUBEL, à Moulain, on VENDRA à l'enchère :

- 1^o Une pièce de terre labourable de 43 perches 59 aunes sise section de la Haute-Bruyère, à Visé.
 - 2^o Une idem de 26 perches 15 aunes 1/2, section du Temple à Visé.
 - 3^o Une idem de 21 perches 80 aunes au même lieu.
 - 4^o Une idem de 17 perches 44 aunes, en lieu derrière Heninne à Visé.
 - 5^o Une idem de 74 perches 41 aunes, à Navagne, commune de Moulain.
 - 6^o Une idem de 24 perches 75 aunes 1/2, à Henri-Terre, même commune.
 - 7^o Un pré de 21 perches 79 aunes à Caestert, commune d'Fepden.
 - 8. Une terre labourable de 44 perches 85 aunes, campagne de Moulain.
 - 9^o Une idem de 15 perches 95 aunes, au chemin de la Moche, à Moulain.
 - 10. Un pré de 13 perches 10 aunes à Henri-Terre, même commune.
 - 11. Une terre labourable de 14 perches 60 aunes en Buquenue, à Moulain.
- Ces biens appartiennent à la succession de Bmi. Haccourt de Moulain.
 S'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour voir le cahier des charges.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, sur la demande du sieur Charles Louis Brizard, demeurant sur Meuse, n° 358, tendante à faire construire une fosse pour la fabrication de limes d'horloger, dans une maison rue de l'Agneau, n° 426, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition faire valoir contre l'établissement projeté, aient à les adresser à la régence dans le terme de 15 jours.
 A l'Hôtel-de-ville, le 29 avril 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME
 Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

A LOUER pour entrer en jouissance de suite, une BELLE GRANDE MAISON propre à tout commerce, composée rez-le-chaussée d'une boutique, un salon, cuisine, pompe grande cave, au premier de 3 pièces et un salon, au second de 4 pièces et un vaste grenier, située rue Entre-deux-Ponts, n° 784.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 20 avril. — Métalliques, 91 3/10
 Actions de la banque 1186 0/0.

Fonds anglais du 27 avril. — Consol., 87 0/0 0/00.
 Fonds belges, 87 1/4. — Fonds Hollandais, 45 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 28 avril. — Dette active, 3 1/4 à 45, idem différée, 1 1/16 à 1 1/8. Bill. de change, 76 3/4.
 — Syndicat d'amort., 64 64 1/2 ; idem 3 1/2 % 0/0.
 — Rente remb., 2 1/2 % 0/0. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co. 97 1/4 et 00, idem ins. gr liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00 ; idem idem à L., 00 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. 3 % 0/0. 77 à 77 3/4. Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 83 0/0 idem à Lond., 00 0/0 00. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. 1^{re} levée, 00 0/0 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne 0. — Brésil., 62 1/4. — Grecs 2^e levée, 30 3/4 à 00 0/0. — C. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 00.

Bourse d'Anvers, du 30 avril.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/8 av.	A	
Londres.	40/7	P 40/4 1/2	A
Paris.	114 p	3/4	A 1
Francofort.	36	P 35 13/16	A
Hambourg.	35 5/16	A 35 1/8	35 5/8
		Escompte 0 0/0 %.	

Effets publics — Métalliques, 93 1/4 000 P. — Lots portugais, 407 0 0/00 N. — Napolitains, 84 1/4 A. — Guelphiques, 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0 0/0 ; idem Amsterdam, 67 3/8 1/4 A. — Anglo danois, 72 1/2 A. — Lots de Pologne, 101 1/2 0 0. — Anglo brésiliens, 63 1/2. — Emprunt romain, 89 1/2 P. — Emprunt belge de 12 millions, 00 00 0/0 0. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 89 1/4 A.

Bourse de Bruxelles, du 30 avril. — Dette active belge, 47 0/0. — 24 millions, 85 1/2 0. — Dette active hollandaise, 46 0/0 0.

H. Liguac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.